GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



Dénomination : HELIOSCOP

n° de gestion : 2009B00397

n° d'identification : 511 498 446

n° de dépôt : A2011/004411

Date du dépôt : 20/07/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29/06/2010

copie certifiée conforme
Par la gérance

HELIOSCOP
SCOP SARL à capital variable
Rue Gerbault – Les Petits Robins
26250 Livron sur Drôme
N° RCS 511 498 446 Romans

PROCES-VERBAL
de L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
du 29/06/2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf juin à neuf heures trente, les associés de la société HELIOSCOP, société coopérative de production, à responsabilité limitée, à capital variable, se sont réunis au siège social sur convocation régulière de la gérance.

Telle qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès verbal :

Sont présents :
- Mr Christian PONCET
- Mr Guillaume BARRAS, Associés salariés

Est également présente :
- Melle Caroline FESSY, Réviseur Coopératif

Tous les associés étant présents à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Christian PONCET, gérant ès qualité.

Le Président met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :
- récépissé des envois des convocations
- registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée
- documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2009
- rapport de gestion de la gérance
- rapport annuel de révision coopérative
- projet de résolutions.

Puis le Président rappelle l'**ordre du jour**, à savoir :

Décisions ordinaires
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
- Audition du rapport de gestion du Gérant
- Audition du rapport de révision coopérative
- Affectation du résultat

Décisions extraordinaires
-modification de l'objet social
-modification du siège social
-changement du gérant dans le cadre de la gérance tournante

- Questions diverses.

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP, réunie en sa forme ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, approuve le dit rapport dans son ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2009, et le bilan, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés .

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus à la gérance de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP, réunie en sa forme ordinaire, décide, conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, de répartir le montant de l'excédent net de gestion de l'exercice social 2009, s'élevant à : 9.258,05 €,
ainsi qu'il suit :

42% à la part travail	3 888,38 €
15 % à la réserve légale	1 388,71 €
43 % au fonds de développement	3 980,96 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué aucun dividende, cet exercice étant notre première clôture.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP, réunie en sa forme ordinaire, confirme que le mandat de gérance est exercé à titre bénévole et que la rémunération de Monsieur Christian PONCET correspond au travail qu'il réalise dans la société au titre des fonctions techniques mentionnées dans son contrat de travail.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP, réunie en sa forme ordinaire, décide de renouveler le mandat de gérant de Monsieur Christian PONCET, pour une durée de une année conformément aux dispositions de l'article 23.1 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP, statuant en sa forme extraordinaire, décide de transférer, à compter du 01/07/10, son siège social.

Primitivement fixé à : Rue Gerbault - Les petits robins - 26250 LIVRON

Il sera désormais à l'adresse suivante : Avenue Denis PAPIN
Zone Artisanale la Fauchetière 2
26250 LIVRON sur Drôme

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP, réunie en sa forme extraordinaire, propose la modification de l'article 4 des statuts, tel que suit.

Ancien article :

ARTICLE 4 - OBJET
La coopérative a pour objet :
Etudes, conception, installation et maintenance de matériel utilisant les énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, hydraulique).
Prestation de formation dans le cadre de stages techniques et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Remplacé par le nouvel article :

ARTICLE 4 - OBJET
La coopérative a pour objet :
Etudes, conception, installation et maintenance de matériel utilisant les énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, hydraulique).
Toutes activités de production, de fourniture d'achat-vente et de vente d'énergie électrique d'origine renouvelable (photovoltaïque, éolienne, hydraulique, biomasse)
Prestation de formation dans le cadre de stages techniques et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société HELIOSCOP confère tous pouvoirs à Monsieur Christian PONCET de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30 heures et il est dressé le présent procès-verbal signé par Christian PONCET en qualité de gérant et associé et Guillaume BARRAS en qualité d'associé.

christian PONCET